

<https://www.snetap-fsu.fr/Concours-externes-et-internes-pour-le-recrutement-de-techniciens-de-formation.html>



Concours externes et internes pour le recrutement de techniciens de formation et de recherche (TFR) dans l'enseignement supérieur

Date de mise en ligne : mercredi 19 février 2025

- Métiers - TFR-ATFR -

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

Cher·es collègues,

Un arrêté du 10/02/2025 annonce un concours dans l'enseignement supérieur pour le recrutement dans le corps des Technicien·nes Formation Recherche ([TFR](#)), cet arrêté est disponible sur le site légifrance :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000051154540>

Une note de service sera publiée prochainement sur B.O. Agri.

Le nombre total de postes offerts et leurs affectations sera fixé ultérieurement. Cela dit, la note de service [SG](#) /SRH/SDDPRS/2025-27 relative à la programmation des concours et des examens professionnels du Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire (MASA) organisés en 2025 donnait à titre indicatif le nombre de places suivantes sans en préciser la répartition dans les Branches d'Activité Professionnelles ([BAP](#)).

Pour le concours externe : 9

A : Sciences du vivant

A4A01 Technicien biologiste

A4X04 Technicien en santé et expérimentation animale

B : Sciences des aliments et des biomolécules

B4A01 Technicien chimiste

G : Patrimoine, logistique, prévention et administration générale

G4D06 Technicien en gestion administrative, scientifique, pédagogique et technique

Pour le concours interne : 5

G : Patrimoine, logistique, prévention et administration générale

G4D06 Technicien en gestion administrative, scientifique, pédagogique et technique

Inscriptions :

Par voie électronique elles se font sur le site : <https://www.concours.agriculture.gouv.fr/> du 13/02/2025 au 17/03/2025 à minuit (heure de Paris).

La date limite de téléversement des pièces justificatives est fixée au 24/03/2025.

Épreuves du concours externe :

Les épreuves écrites d'admissibilité auront lieu le 5 juin 2025 dans les centres ouverts sur le territoire national.

Les épreuves orales se dérouleront à Paris à partir du 22 septembre 2025.

Épreuves du concours interne :

L'admissibilité se fait sur dossier [RAEP](#), il faut le déposer avant le 24/03/2025

L'épreuve orale du concours interne se déroulera à Paris à partir du 16 juin 2025.

Les dispositions spécifiques pour les candidat-es résidant dans les collectivités, à l'étranger, ou ayant une situation de santé particulière, y compris celles et ceux en situation de handicap, sont détaillées dans l'arrêté.

Pour vous aider à préparer ce concours :

1 - Vous disposez de 5 jours par an de dispense de service pour suivre les actions de formation de préparation aux examens et concours.

2 - Des informations utiles sur le site : concours.agriculture.gouv.fr/ :

Consultez les attendus et les rapports de jury des sessions précédentes pour comprendre les exigences de l'examen.

Pratiquez avec les annales des épreuves passées pour vous familiariser avec le format et le niveau de difficulté.

Prenez connaissance des arrêtés fixant la composition des jurys pour savoir qui évaluera les épreuves.

Vérifiez les programmes des épreuves pour connaître les sujets qui seront abordés.

Consultez les plannings des épreuves orales.

Retrouvez les résultats d'admissibilité et d'admission pour connaître votre statut après chaque épreuve.

3 - Des formations d'aide à la préparation :

Vous pouvez consulter le site Internet de la formation continue : <https://formco.agriculture.gouv.fr/>

Des formations "Dossier RAEP" et "Préparation à l'oral" pour vous accompagner sont proposées par certaines délégations régionales Formco.

Pour accéder aux offres interministérielles, elles sont consultables sur le site Internet de gestion de l'offre de formation interministérielle "Safire" : <https://www.safire.fonction-publique.gouv.fr/>.

Bon courage à toutes et à tous.

Vos élu-es de l'Élan commun

Titulaires de la [CAP B](#) :

Joëlle LEBRETHON-MARY TSMA DDPP22/SPAE joelle.lebrethon@cotes-darmor.gouv.fr

Rosette THETIS SA EXT/SD/Préfectures de département rosette.thetis@guadeloupe.gouv.fr

Suppléant-es de la CAP B :

Gaël VOISIN TFR [LEGTA](#) Saint Herblain gael.voisin@educagri.fr

Elisabeth ARNAUTOU-PAGES TSMA [DDPP](#) 38/SPAE elisabeth.arnautou-pages@isere.gouv.fr